



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION SPORTIVE

Réunion restreinte 10 SEPTEMBRE 2020 en visioconférence

Président M. Michel NAGEOTTE

Présents : MM. Thierry CORROYER – Gérard GEORGES - Michel MALIVERNAY

Excusé : M. Michel BOURNEZ

1 – SENIORS

MASCULINS

1.1 – COUPE DE FRANCE

1^{ère} Tour

Match n°21066.1 – Match arrêté à la 81^{ème} minute - Bresse Nord/Abergement Ste Colombe du 30/08/2020

La commission prend connaissance de la décision de la commission régionale de discipline du 9 septembre dernier concernant le litige de la rencontre Bresse Nord/Abergement Ste Colombe - « donne la rencontre à rejouer ».

En conséquence, elle fixe la rencontre au Dimanche 13 septembre 2020 à 15h00 au stade du Champ de Foire à Pierre de Bresse.

2^{ème} Tour

La rencontre Simard/Bresse Nord ou Abergement Ste Colombe/Simard comptant pour le 2^{ème} Tour est fixée le Dimanche 20 septembre 2020.

3^{ème} Tour

La rencontre Plombières/Simard ou Bresse Nord ou Abergement Ste Colombe est fixée le dimanche 27 septembre (ordre de la rencontre à confirmer en fonction du résultat de la rencontre du 2^{ème} Tour)

2 – JEUNES

MASCULIN

. Courriel de Dijon ASPTT

La commission prend connaissance du courriel de ce club l'informant de la déclaration de cas positif à la COVID 19.

En conséquence, la commission décide de reporter les rencontres suivantes prévues le week-end du 12 et 13 septembre à une date ultérieure.

- U15 – Dijon ASPTT / Fontaine les Dijon FC
- U16R1 – Pontarlier CA / Dijon ASPTT 2
- U18R – Dijon ASPTT 2 / Pontarlier CA 2

**Le Président,
Michel NAGEOTTE**

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football